



## **COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE 1 DU CHANTIER 1 DES ASSISES DU DEVELOPPEMENT ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE – 5 NOVEMBRE 2012**

Les Assises et leur premier débat ont été lancés par le Ministre délégué chargé du développement, M. Pascal Canfin, le 5 novembre 2012 au centre de conférence ministériel, en présence de 140 personnes environ, représentant des ONG, des syndicats, des chercheurs et think tank, quelques représentants du secteur privé, l'AFD. Les ambassades au Sénégal et en Haïti, avec l'appui de l'AFD, avaient invité des partenaires qui ont pu intervenir par vidéoconférence.

### **Ouverture des Assises et du chantier par le Ministre délégué**

Le Ministre délégué a ouvert les Assises du développement et de la solidarité. Il a notamment rappelé que leur organisation était l'un des quatre engagements en matière de développement et de solidarité internationale que le Président de la République avait tenu à prendre lors de sa campagne, les trois autres étant le doublement de l'aide aux ONG d'ici 2015, l'affectation d'une partie de la Taxe sur les transactions financières (TFF) au développement et la préparation d'une loi de programmation.

En ouverture du premier chantier, le Ministre délégué a invité les participants à se prononcer sur les grandes orientations à adopter pour l'agenda post-2015 :

- comment garder la valeur ajoutée des OMD (liste limitée d'objectifs ayant constitué une feuille de route pour la lutte contre la pauvreté très mobilisatrice et porteuse de progrès substantiels en matière d'évaluation et de redevabilité) ?
- comment intégrer les agendas « développement » et « développement durable », (NR : c'est-à-dire un développement intégrant les trois piliers économique, social et environnemental) sur la base des Déclarations du Millénaire et de Rio +20 ? Le Ministre délégué a marqué son intérêt pour une approche plus globale et durable du développement, la lutte contre la pauvreté étant liée à des questions telles que le changement climatique et la pénurie d'eau.
- Comment, enfin, traduire notre priorité aux plus vulnérables dans un agenda qui aurait une portée universelle ?

### **Résumé de la première table ronde du chantier 1**

Les échanges avaient pour objectif de chercher une convergence sur les grands principes directeurs que la France devrait proposer pour l'agenda après 2015. Le document de réflexion soumis au débat a été accueilli favorablement par la grande majorité des participants.

Parmi les sujets consensuels, il ressort la nécessité d'adopter un processus inclusif et ascendant pour définir l'agenda international qui succédera aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'approche très « top-down » adoptée à la fin des années quatre-vingt dix pour définir les OMD a conduit à percevoir ces derniers comme un agenda des bailleurs, peu appropriés par les principaux concernés, et parfois éloignés de réalités locales très diverses. Ainsi, les futurs objectifs ne doivent pas venir « d'en haut ». Les acteurs locaux, parmi lesquels les populations défavorisées, l'ensemble des partenaires du développement comme les élus des territoires ont des solutions à proposer. Leur association et leur écoute sont essentielles. Le dialogue entre les sociétés civiles de tous les pays, dits développés, émergents et en développement, peut favoriser cette participation et cette écoute. Il doit être encouragé pour que ces échanges d'expériences et d'attentes nourrissent un agenda réellement universel.

Concernant l'agenda en tant que tel, il semble indispensable de conserver une place centrale à la lutte contre la pauvreté, même si cette terminologie pourrait être plus positive car elle heurte les populations du Sud. Mais, si le futur agenda doit capitaliser sur les OMD, les participants estiment qu'il lui faudra aussi pallier ses insuffisances et prendre en compte l'évolution du contexte international, caractérisée par une accentuation sans précédent des pressions démographiques, des inégalités interétatiques, régionales et sociales, de la concurrence pour des ressources qui s'épuisent, et des déséquilibres globaux, en premier lieu environnementaux. A cet égard, ils semblent considérer que seule une approche globale du développement durable, reposant sur ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale, pourra effectivement dans les prochaines décennies nous faire espérer diminuer très significativement la pauvreté, réduire l'extrême pauvreté et améliorer le bien-être de tous sur le long terme. Enfin, il est ressorti de cette table ronde que ce futur agenda ne pouvait être qu'universel, tant les défis globaux, comme ceux de la pauvreté et des inégalités, concernent *tous* les pays du monde : la multiplication des crises, économiques, financières, alimentaires et naturelles, ne cessent de le rappeler.

Toutefois, l'universalité des objectifs ne doit pas faire perdre de vue la nécessité d'une déclinaison appropriée au niveau local. Les participants ont ainsi insisté sur la diversité des situations des pays dits développés, en crise économique, émergents, en développement et fragiles. Le futur agenda, ses cibles, ses indicateurs et ses méthodes de suivi, devront pouvoir être adaptés à la spécificité de chaque pays. Voilà également pourquoi la variété des acteurs devant contribuer à la construction et la mise en œuvre de cette vision est un atout.

Logiquement, l'interdépendance des économies et des sociétés, et la globalité des défis posent la question de la cohérence des politiques publiques envers les enjeux de développement. Le débat a, ainsi, mis l'accent avec insistance sur l'importance de cette cohérence, sans laquelle aucun de ces objectifs ne pourra effectivement mener à un développement durable pour tous.

Par ailleurs, nombre de participants se sont exprimés en faveur de la prise en compte d'une approche par les droits lors de la définition du futur agenda. Ont notamment été mentionnés comme potentiels objectifs la couverture sanitaire universelle et les socles de protection sociale, promus activement par la France. De nombreux objectifs thématiques ont été mentionnés, parmi lesquels une éducation de qualité, la santé pour tous, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le travail décent la lutte contre le changement climatique et le combat contre les inégalités.

Enfin, ces échanges ont abordé la question de la stratégie que la France devrait adopter pour porter ses propositions et la place qu'elle devait prendre dans cette nouvelle architecture du développement. Les Assises pourront aider à renforcer la compréhension mutuelle des positions des divers acteurs français et favoriser leur convergence pour aboutir, si possible, à une vision collective. Cette vision collective aura une portée accrue, car les acteurs étatiques et non étatiques pourront la promouvoir auprès de leurs réseaux respectifs.

La seconde table ronde de ce chantier sera accueillie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 14 décembre à 15h et devrait porter à nouveau sur la recherche concrète de principes directeurs (méthode, contenu) pour l'après 2015. Elle sera structurée autour de questions précises afin d'approfondir le débat.

### **Compte rendu des interventions des témoins.**

Co-présidée par J.-B. Mattei et R. Cointe, cette première table ronde s'est articulée autour des trois thèmes suivants, chacun introduit par un « grand témoin » :

- Quels enseignements et quelles perspectives tirer à partir des OMD ? (témoin : Mamadou Cissokho, président d'honneur du ROPPA, Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest)
- Comment mieux prendre en compte les nouveaux enjeux du développement ? (témoin, en visioconférence depuis NY : Amina Mohammed, sous-secrétaire générale, conseillère spéciale du SGNU pour la planification post 2015)
- Vers un agenda après 2015 universel ? (témoin : Hindou Oumarou Ibrahim, coordinatrice de l'association des femmes peuples autochtones du Tchad).

Mamadou Cissokho a souligné ce qu'avait été à ses yeux le message majeur des OMD, à savoir l'affirmation de l'importance d'une approche pluridimensionnelle de la pauvreté et du développement humain, après des décennies d'ajustement structurel au coût élevé pour les économies fragiles. Mais M. Cissokho a parallèlement apporté un regard critique sur les OMD. Définis sans concertation avec les pays partenaires, ils sont restés pour lui un agenda des bailleurs. Ce processus fermé a notamment conduit à l'absence de réflexion sur les moyens permettant d'atteindre les objectifs, écueil en partie comblé par le sursaut intervenu avec le Consensus de Monterrey et des nombreuses conférences internationales qui ont suivi. Les OMD présentent également des insuffisances problématiques, telles que leur focalisation sur les problématiques d'accès en négligeant celles de la qualité. Un exemple tiré du secteur éducatif est à ce titre illustratif : l'augmentation des élèves dans les classes sans formation de professeurs supplémentaires a parfois conduit à un affaiblissement du taux d'alphabétisation réel car la qualité de l'enseignement en a pâti. Mamadou Cissokho a par ailleurs insisté sur le rôle clé de la cohérence des politiques, sans laquelle tout objectif du développement est condamné à l'échec. Il a répété qu'il ne fallait pas multiplier les initiatives sans prendre en compte l'existant : l'agenda post-2015 pourrait ainsi jouer un rôle structurant pour l'action collective. L'Afrique doit également à cet égard se donner les moyens de participer activement aux négociations, à l'OMC en premier lieu, mais aussi auprès du G8 et du G20. Le mouvement social des paysans africains devrait aussi continuer à se mobiliser. En conclusion, il a souligné que la poursuite des OMD n'avait de sens que si la communauté internationale acceptait que leur évaluation soit réalisée de façon inclusive et concertée.

Amina Mohamed, Conseillère spéciale de Ban Ki Moon sur l'agenda post 2015, a souligné, pour sa part, le relatif succès des OMD. Cette liste d'objectifs clairs et symboliques a permis une mobilisation et une sensibilisation sans précédent de l'opinion et les acteurs partenaires. Certaines insuffisances étaient clairement reconnues : comme le manque d'attention à la qualité de l'éducation, l'approche en silo de certains objectifs, la focalisation un peu trop exclusive sur l'APD, alors qu'elle ne pouvait de facto suffire et que seules les ressources domestiques garantissaient un développement de long terme. La définition de l'agenda après 2015 offrait dès lors l'opportunité de renforcer les efforts entrepris sur les OMD pour finir le travail commencé tout en cherchant à les améliorer et à répondre aux nouveaux défis. Le contexte international a changé, le narratif du développement doit lui aussi évoluer. Les plus grands enjeux devant nous sont communs à tous les pays : il s'agit du défi de l'emploi, du chômage des jeunes notamment, du changement climatique, de la montée des inégalités. Si ces questions sont très épineuses, nous avons collectivement plus de leviers pour y répondre : le partenariat global prend forme, dû à l'implication croissante des pays émergents et du secteur privé, les nouvelles technologies ne cessent de donner de nouveaux outils. L'effort de tous est requis pour mettre en place des partenariats au service de l'éducation, de la santé et des infrastructures, pour parvenir à une croissance durable et inclusive. Amina Mohamed a souligné l'importance d'aboutir à un seul agenda, intégrant lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement. Parce que de plus en plus de thèmes résonnent de la même façon au Nord et au Sud (défis globaux, redevabilité, chômage, travail décent), il faut aller vers l'universalité des objectifs, dans un agenda global. Voilà à quoi devraient aboutir les différents processus en cours : les travaux de l'équipe spéciale des Nations Unies, le Panel de haut niveau qui doit rendre son rapport au Secrétaire Général des Nations Unies le 31 mai prochain, le groupe intergouvernemental sur les Objectifs de Développement Durable, en cours de constitution, et surtout les consultations menées par les Nations Unies, mais dans lesquelles doivent également s'engager tous les pays, comme le fait aujourd'hui la France, dans le cadre de ces Assises.

Hindou Oumarou Ibrahim, enfin, a apporté un témoignage illustrant l'importance d'une fusion des agendas « développement » et « développement durable » en 2015 : celui des communautés pastorales en milieu aride. La chronicité des crises alimentaires qui frappent le Sahel provient également selon elle d'un manque de cohérence entre les politiques du développement et le traitement du changement climatique. Il est ainsi indispensable, selon elle, que le futur agenda puisse traiter en synergie des enjeux climatiques et sociaux. Les réponses à apporter à ces défis devront quant à elles s'appuyer sur l'expérience des acteurs locaux. L'agenda universel de demain doit se construire avec les communautés locales. Elles restent les meilleurs experts de leur milieu. Les Peuls connaissent depuis des millénaires les techniques à même de préserver la biodiversité de leur milieu, ils n'ont pas attendu la Convention sur la Diversité biologique. Hindou Oumarou a également alerté les participants sur la gravité de l'accaparement des terres en Afrique, enjeu qui devait assurément figurer dans le futur agenda.

## Contributions au débat

Véronique Moreira, Vice-présidente du Conseil régional de Rhône Alpes déléguée à la Coopération solidaire, et représentante de l'Association des Régions de France (ARF), a appelé à une réflexion sur l'échec des OMD, la plupart ne pouvant être atteints en 2015. Ce bilan regrettable tient en grande partie à des ressources insuffisantes, les Etats n'ayant pas honoré leurs engagements, et à une hiérarchisation des priorités insatisfaisantes. Mme Moreira a ainsi souligné la nécessité de poser la question du budget de l'aide et des nouvelles sources de financement (TFF) et a insisté sur l'importance de la cohérence des politiques pour le développement. Enfin, la fusion entre OMD et Objectifs du Développement Durable (ODD) est nécessaire. Cela dit, cette approche globale ne doit, cela dit, pas conduire à diminuer des financements sur chaque priorité, ni à négliger des enjeux liés à l'égalité femme-homme.

Le Président de Coordination Sud, Jean-Louis Vielajus, a souligné que les ONG accueilleraient ces Assises avec « un grand espoir », tout en rappelant les inquiétudes de Coordination sud sur le calendrier très resserré et la méthode choisie : de larges tables rondes sont utiles, mais il faut également veiller à préserver des espaces plus restreints permettant des discussions approfondies. Il convient de réfléchir à une meilleure prise en compte des travaux produits dans le cadre de l'évaluation du bilan de notre aide. M. Vielajus a indiqué que les ONG membres de la plateforme se sont félicitées de voir explicitement figurer dans la note de cadrage des thèmes qui leur sont chers, tels que l'importance d'une approche transversale des enjeux du développement, l'approche par les droits et la protection sociale universelle.

Nathalie Péré-Marzano, vice-présidente de Coordination Sud, déléguée générale du Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) et représentant également la coalition action mondiale contre la pauvreté, a appelé à une bonne articulation entre les processus de négociation et ceux prévus pour la consultation. L'approche ascendante est incontournable pour définir l'agenda après 2015, compte tenu de l'échec de l'approche descendante retenue pour les OMD. Les nouveaux acteurs du développement doivent être associés. Cela nécessite un processus de consultation long. Mme Péré-Marzano a rappelé que les OMD ne constituaient pas le premier consensus international sur le développement, le premier texte fondateur étant la Déclaration sur le droit au développement adoptée par 146 Etats (sauf les Etats-Unis) en 1986.

Hervé Gaymard, député et président du conseil général de Savoie, a rappelé le contexte particulier dans lequel s'inscrivaient ces Assises : alors que de nouveaux défis mondiaux sont à relever, elle fait l'objet d'une évaluation approfondie, dans le rapport de la cour des comptes, le bilan évaluatif et la revue du CAD de l'OCDE, ouverte ce mois-ci. Un « consensus constructif » s'est dégagé sur les questions abordées par les Assises à l'Assemblée nationale. Les députés sont particulièrement intéressés par le chantier 1 sur la vision après 2015, notamment un changement de paradigme d'une approche « caritative » de l'aide octroyée par le « Nord » à une approche partenariale, et le chantier 3 sur la cohérence des politiques. Sur tous ces sujets, la France a un message à porter.

Nos partenaires en Haïti (Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis, ancienne Premier ministre, M. Michel Chancy, actuel Secrétaire d'Etat à la production animale) ont souligné l'importance d'un futur agenda global du développement durable. L'intégration des enjeux liés au développement rural et agricole, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique était incontournable, le passage de l'ouragan Sandy venait de rappeler à quel point le développement dépendait d'une bonne gestion et du respect de l'environnement. L'importance de la question des ressources humaines a également été soulignée.

Les intervenants du Sénégal, M. A. Diouf (Président d'une coalition d'ONG) et M. Djibril Diouf (Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation) ont souligné le besoin d'inclure populations et Etats du Sud dans l'élaboration de l'agenda post-2015. Djibril Diouf a souligné également que les financements de la communauté internationale n'ont pas été suffisants pour réaliser les OMD. Il a également mis l'accent sur certains effets pervers des mécanismes de suivi : ainsi, si l'ouverture d'écoles était un progrès, encore fallait-il que celles-ci soient de qualité.

Luc Lamprière, directeur général d'Oxfam France souhaite clarifier le lien entre les Assises et la question des ressources pour le développement, et le lien entre ce sujet pre-2015 et post 2015. Si le budget 2013 de l'APD, en cours de discussion, est clairement une prérogative du Parlement, l'articulation du travail des Assises avec la préparation de la loi de programmation pluriannuelle (évoquée en ouverture par le Ministre)

sera cruciale - cette loi avait été présentée pendant la campagne électorale, comme ayant vocation à ancrer la promesse de François Hollande de « tracer un chemin crédible » vers la réalisation d'ici 2015 de l'objectif de 0,7% de son RNB consacrée à l'APD.

Yves Le Bars, Président du Comité français pour la Solidarité internationale, a salué les documents remis mais souhaitait mettre un accent lors des Assises la place de la France dans la définition des politiques mondiales de développement. Il a également insisté sur l'importance des partenariats entre les différents acteurs.

Bernard Pinaud, délégué général du CCFD-Terre solidaire, a souligné l'importance d'une analyse des causes structurelles de la pauvreté dans la réflexion sur les prochains objectifs. La lutte contre les inégalités devait assurément figurer au cœur de l'agenda après 2015. L'approche par les droits était, notamment à ce titre, capitale. Les Assises devaient, selon lui, réfléchir également plus globalement à la place que devait prendre la France dans ce débat sur le futur agenda.

Pierre Jacquemot, président du GRET et membre du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), est allé dans le sens de M. Cissokho, rappelant également que les OMD étaient une initiative du « Nord » visant à compenser, d'une certaine manière, les impacts néfastes des ajustements structurels. La fusion « développement » et « développement durable » ne s'est pas faite en 1998, mais elle avait été évoquée.. Le futur agenda devra pallier les écueils des OMD et expliciter davantage comment parvenir aux objectifs. M. Jacquemot a évoqué trois impacts regrettables des OMD : la dégradation de l'enseignement dans des pays où la focalisation sur l'accès à l'éducation ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre de professeurs et d'un travail sur la qualité de l'enseignement ; le raccourcissement des années d'études des filles dans certains pays, même si elles sont plus nombreuses à y avoir accès ;

Philippe Jashan, de Solidarité laïque, a également rappelé que les OMD n'avaient pas été une demande du Sud et que la question fondamentale restait celle de la gouvernance mondiale, encore trop peu participative. M. Jashan a plaidé en faveur d'un principe de coresponsabilité et de partenariat et a appelé les Assises à s'interroger sur la gouvernance mondiale qui permettrait de s'assurer que cette vision après 2015 soit belle et bien collective et partagée.

Mireille Alphonse, représentant l'Association pour le Développement Economique Régional (ADER), associations de migrants, et le Réseau E-nomades a regretté le manque de prise en compte des populations migrantes dans les OMD et a insisté sur l'importance de leur meilleure intégration dans le futur agenda. Le rôle fondamental ainsi que les contributions en terme de savoir faire et financier des migrants aux politiques de développement des territoires du Sud comme du Nord, reste encore largement sous-estimé. Il est capital de les associer à la recherche de solutions pour le développement durable, comme l'avait souligné Hindou Oumarou Ibrahim.

Stéphane Melchiorri, responsable des actions politiques d'Emmaüs International, a pour sa part, mis l'accent sur la prise en compte des plus exclus d'une manière générale, ceux-ci étant peu mobiles et peu représentés.

Josie Riffaud, représentant la Confédération paysanne, a souligné que les paysans du « Nord » et du « Sud » partageaient de nombreux défis. L'agriculture avait été à tort délaissée par les OMD, elle constitue pourtant un enjeu majeur pour le développement durable. Mme Riffaud a insisté sur le fait que le nouvel agenda devait sortir d'une focalisation sur l'aide pour promouvoir un dialogue participatif avec les acteurs locaux sur la recherche de solutions de long terme.

Vaia Tuuhia, du Collectif 4D, a plaidé en faveur d'une meilleure intégration de la dimension environnementale dans la réflexion sur l'agenda après 2015, qui requiert une approche systémique. Elle a également appelé à une analyse de l'impact de l'échec de l'atteinte des objectifs environnementaux sur l'échec de la plupart des OMD d'ici 2015, qui permettrait de renforcer le plaidoyer en faveur d'une fusion des agendas.

Andrée Thomas, Secrétaire confédérale de FO, a souligné que les syndicats étaient des acteurs clés du développement et de la solidarité internationale, notamment au travers de la confédération syndicale internationale. Un diagnostic partagé sur les OMD est, selon Mme Thomas, un préalable à la réflexion sur

l'agenda après 2015. L'approche par les droits est également fondamentale (droit à l'emploi, l'eau, la santé...) pour les syndicats. La nécessité de traiter de développement avec une approche plus large que l'angle humanitaire a été soulignée, par exemple en abordant la question du travail décent.

Frédérique Lellouche, représentant l'Institut Belleville de la CFDT, a informé les Assises de l'importance mobilisation du mouvement syndical dans la réflexion sur le futur agenda du développement. La Confédération internationale des syndicats (CSI ou ITUC), a ainsi adopté un document de position sur l'agenda après 2015 le 8 novembre dernier, mettant l'accent sur la promotion du travail décent et de la protection sociale ([http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc\\_briefing\\_paper\\_on\\_post-2015.pdf](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_briefing_paper_on_post-2015.pdf)). Mme Lellouche a relayé deux inquiétudes du mouvement syndical au regard des orientations de la politique française. Le choix d'une concentration de nos moyens d'action sur les PMA peut tout d'abord être contestable car 70% des pauvres vivent dans des pays à revenus intermédiaires (PRI). La CFDT souhaite également que la fusion des agendas OMD/ODD ne se fasse pas au préjudice d'une prise en compte centrale et prioritaire des enjeux sociaux. Pour ce qui est de l'intégration du secteur privé, elle est bienvenue, mais doit être encadrée, notamment par de fortes normes en matière de RSE.

Jacques Moineville de l'AFD, a également souhaité que la vision pour l'après 2015 intègre pleinement les PRI, où vivent la grande majorité des pauvres et dont le développement économique favorise la croissance et l'emploi des PMA via les processus d'intégration régionale.

Louise Avon, Présidente du Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG), a salué le document de réflexion soumis estimant que les principes directeurs étaient très intéressants, en premier lieu la nécessité de refléter une approche par les droits. Elle a rebondi sur la question des ressources humaines évoquée par les intervenants d'Haïti et souligné l'apport considérable dans ce domaine du volontariat.

Stephen Decam, secrétaire général du CIAN, a souligné le rôle des entreprises dans le développement via la création de richesse, et déploré leur faible représentation. Il a mis l'accent sur les avancées obtenues en matière de RSE.

Benjamin Duriez, représentant les Maisons familiales rurales, a souligné que plus largement qu'une approche sectorielle, c'est une approche territoriale qui est importante. Celle-ci permet en effet l'adaptation des objectifs en fonction des contextes locaux, la synergie en acteurs et facilite la participation des mouvements sociaux (mouvements familiaux par exemple). De plus, il a insisté sur le fait que la mise en place d'un agenda universel devait signifier que les pays du Nord acceptent que leur soient fixés des objectifs les concernant par exemple en matière de développement et de lutte contre les inégalités, ou de lutte contre les paradis fiscaux, d'éducation au développement, car des réponses aux causes de la pauvreté se trouvent aussi au Nord.

Kristel Malègue, de Coalition eau, a souligné l'importance du monitoring incluant la question des indicateurs, de la fiabilité des données, de la transparence, ainsi que la nécessité d'une plus grande inclusion de la société civile à ce niveau. L'intérêt de l'approche par les droits, qui met en avant l'interdépendance des secteurs sociaux, a été également rappelé.

Madjoulaine Sbai, Vice-Présidence « Citoyenneté, Coopération décentralisée et Relations internationales » du Conseil régional du Nord-Pas de Calais, et représentante de Cités Unies de France a souligné l'importance d'un processus de définition de ces objectifs ascendant, s'appuyant sur la société civile et les collectivités territoriales, acteurs de plus en plus nombreux, impliqués et efficaces via la coopération décentralisée. Elle a rappelé qu'il ne fallait pas éluder la question des moyens d'action qui ne peuvent être limités à la seule aide publique au développement.

M.Cissokho est intervenu de nouveau pour souligner le fait que la lutte contre la pauvreté ne mobilise pas largement et qu'il est plus facile d'agir sur les moyens : la croissance économique. Il a souligné la nécessité d'une rencontre entre les sociétés civiles du Sud et du Nord et les secteurs privés du Sud et du Nord.

### **Conclusion par le DGM**

Le directeur général a salué la qualité des débats et a en fait ressortir les points saillants :

- La question des financements n'est pas taboue mais il faut partir d'une vision globale des enjeux et d'une approche du financement du développement qui ne soit pas limitée au budget ;

- la nécessité de forger une vision française et un consensus national sur l'agenda post 2015. Une telle vision ne vaut que si la France est capable de la faire partager à ses partenaires de l'UE puis en dehors de l'UE ;

- la nécessité de renouveler la méthode pour définir ce nouvel l'agenda, au vu de l'échec de la méthode descendante retenue pour les OMD. L'association de tous les partenaires, étatiques et non étatiques, fait désormais consensus ; il faut maintenant rechercher un équilibre entre le caractère inclusif de cette méthode et l'efficacité ;

- la diversité croissante des acteurs du développement, notamment les entreprises, les collectivités territoriales, les syndicats, à côté des ONG, qui doivent contribuer à la définition de cet agenda

- l'importance de la demande d'un bilan des OMD, pour se mettre d'accord sur les points négatifs mais aussi positifs ;

la question de la pauvreté reste centrale dans les interventions et l'intérêt d'une approche par les droits fait consensus. Cette approche se développe précisément avec les droits économiques, sociaux et culturels ;

- l'intérêt marqué des participants pour le chantier 3 sur la cohérence des politiques, en faisant référence aux nombreuses références la politique commerciale et à l'échec des APE ;

- enfin, s'agissant des critiques émises sur l'application du principe de différenciation à la politique de développement française, la priorité qu'elle donne au PMA pouvant être au détriment de 70% des plus pauvres qui vivent dans des PRI ; si la France concentre ses dons sur les PMA, elle continue de financer des projets dans les pays émergents. Elle privilégie les prêts dans ces pays compte tenu de leurs revenus et de leur refus explicite, pour la plupart, d'une APD qu'ils jugent pour eux inutile.

**La table ronde 2 aura lieu le 14 décembre à 15h  
au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**